

## APPEL A PROJETS 2020

Vaincre la mucoviscidose renouvelle son Appel à Projets annuel pour soutenir l'amélioration de la qualité et l'organisation de la prise en charge des patients atteints de mucoviscidose.

**FOCUS** sur les projets visant l'amélioration de la prise en charge globale des patients en complément des soins « courants »

L'association encourage les équipes cliniques à proposer des projets dans les domaines et activités peu financés et innovants : par exemple projets autour de l'environnement du patient et apport du conseiller médicale en environnement intérieur, thématiques prise en charge nutritionnelle, télémédecine dans le parcours patient...

- Projets exclus : projets relevant de la recherche clinique interventionnelle et de la recherche fondamentale (lien AP recherche).
- Porteur de projet : soignant ou médecin, il coordonne le projet avec la participation possible d'autres professionnels de santé.
- Durée du projet : le projet peut être développé sur 1 à 2 ans. Dans ce cas un rapport d'étape et une nouvelle demande de financement à 1 an conditionnent le renouvellement de la subvention pour la deuxième année.
- Financement : il couvre un ou plusieurs temps partiels (< 1 ETP) de soignants ou autres professionnels intervenant auprès du patient, du matériel, des déplacements (si nécessaires à l'avancée du projet) et éventuellement les frais liés à la publication des résultats.

### **Postes de professionnels de santé des CRCM, Centres de Transplantation, Centres de Référence Maladies Rares (CRMR) et Réseaux.**

- Equipe pluridisciplinaire : postes d'infirmiers de coordination, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens et vacation médicales

Le CASM sera particulièrement attentif aux demandes de renouvellement de ces postes lorsqu'ils sont déjà financés depuis plusieurs années par l'association. Le financement pérenne de postes hospitaliers de soignants ne relève pas en effet de Vaincre. Le comité d'experts tient compte notamment de la qualité du dossier, du bénéfice attendu pour les patients, de l'adéquation de la demande par rapport à la file active des patients et au rapport d'activité du centre.

Les difficultés structurelles ou conjoncturelles seront bien entendu prises en compte dans l'analyse du dossier.

Ces financements peuvent être accordés pour une durée de 1 à 3 ans (1 an renouvelable 2 fois).

- Postes peu ou pas pris en charge par l'hôpital : ostéopathes, art-thérapeutes, sophrologues, éducateurs sportifs/APA....

Il est important pour l'association dans la mesure de ses possibilités, de poursuivre le soutien de ces postes qui participe à améliorer la qualité de vie des patients.

### **Prix de thèse médicale ou de mémoire (1000 €) offerts à de jeunes professionnels**

- Etre âgés de moins de 35 ans (médecins ou soignants)
- Le sujet de thèse doit se rapporter directement à la mucoviscidose.

## Bourse d'études et de formation à un professionnel

Possibilité pour un médecin ou un soignant d'approfondir sa formation clinique et/ou d'acquérir une technique dans le domaine de la mucoviscidose, en France ou à l'étranger (hors recherche fondamentale et recherche clinique) en dehors de sa faculté ou établissement d'origine pour une période de 3 mois à 1 an.

### Objectifs prioritaires 2020

- **Prise en charge des comorbidités au sein des CRCM dans le parcours patient**
- **Projets autour de la transplantation : suivi partagé (CRCM/CT) des patients en pré post greffe par exemple**
- **Organisation des soins de kinésithérapie à l'hôpital et en réseau ville-hôpital**

*Les objectifs sont définis en tenant compte des données recueillies auprès du Conseil d'Administration, du CASM et du Conseil Médical.*

### Modalités de remplissage des formulaires

Les champs dont l'intitulé comporte un « \* » doivent obligatoirement être complétés.

Le « [+] » permet de vérifier l'espace de saisie restant dans l'encadré.

« Nombre de caractères » indique le nombre de caractères saisis.

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés par le département médical.**

Cas particulier d'un professionnel financé par une association ou une société :

- **Mettre l'hôpital comme Etablissement de tutelle (dans le menu déroulant) à la page Organisme(s) gestionnaire(s). Voici un exemple ci-dessous pour la région Rhône-Alpes**

#### Établissement de tutelle

Veuillez sélectionner votre établissement de tutelle dans les listes ci-dessous ou bien sélectionnez 'Autre'.  
Veuillez vérifier et le cas échéant mettre à jour les informations concernant les contacts si celles-ci ne sont pas ou plus valides.

Région : Rhône-Alpes ▼  
Établissement : AUTRE ▼

- **Cocher la case Oui à la page Organisme(s) gestionnaire(s) pour Personnels gérés par un autre organisme de tutelle afin d'indiquer toutes les coordonnées de l'association ou de la société**

#### Personnels gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle

Cette demande comprend-elle des personnels qui devront être gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle ?\* Oui  Non   
(signature d'une convention spécifique)

Vous devez enregistrer vos données pour poursuivre la saisie de votre dossier en cliquant sur "enregistrer et page suivante"

IMPRIMER

<< PAGE PRÉCÉDENTE

ENREGISTRER ET PAGE SUIVANTE >>

PAGE SUIVANTE >>

- Indiquer à la page Détail de la demande de subvention que le professionnel est financé par l'association ou la société. Voici un exemple ci-dessous pour l'association Etoile des Neiges

### Personnel à financer en 2018 via UN AUTRE organisme

Organisme gestionnaire : Association Etoiles des Neiges - SEVRIER

Priorité	Nom	Poste	%ETP muco	Durée demandée (en mois)	Montant %ETP annuel
1	A RECRUTER	EAPA	40.00 %	24	13 820 €
<b>Total :</b>					<b>13 820 €</b>

Une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié. Vous pourrez le consulter et l'imprimer en vous reconnectant à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe via le lien suivant :

<http://apmed.vaincrelamuco.org>

### Expertise des dossiers

Chaque dossier est expertisé par le Comité Associatif du Suivi de la prise en charge de la Mucoviscidose (CASM) - composé de professionnels et représentants de patient - en tenant compte des objectifs prioritaires ainsi que des attentes des patients et de leurs proches en termes d'organisation, de qualité et de continuité des soins. Nous invitons le porteur de projets à échanger en amont avec le délégué territorial de l'association et/ou le parent-patient référent (et/ou le représentant du collectif) qui transmettra son avis par courrier au département médical.

### Dossiers de candidature

Date d'ouverture : **21 juin 2019**

Création de votre dossier sur [apmed.vaincrelamuco.org](http://apmed.vaincrelamuco.org)

Date limite de soumission des dossiers : **16 septembre 2019**

Date limite de réception d'un exemplaire papier signé des dossiers : **27 Septembre 2019**

### Mémo

- **La communication du rapport PIRAMIG (2019) est le préalable indispensable à l'examen de votre dossier**
- Le dossier est à transmettre à votre administration pour faciliter les démarches contractuelles ultérieures
- Les équipes ayant bénéficié d'un financement l'année précédente doivent être impérativement être à jour de la remise du/des rapport(s) d'activité et financier(s) avant la rédaction d'une nouvelle convention

Le département médical de l'association est à votre disposition en cas de difficulté lors de l'élaboration de votre demande : [medical@vaincrelamuco.org](mailto:medical@vaincrelamuco.org)